

COMPTE RENDU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU**

16 JUILLET 2020

Affiché/Mis en ligne le : *23 juillet 2020*

Le jeudi 16 juillet 2020, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 10 juillet 2020, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers	
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan	
Monsieur Olivier BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin	
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin	
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin	à partir du point n°2
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge	
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge	
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel	
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny	
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny	
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis	
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis	
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis	
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis	
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis	pour les points n°1 et 2
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis	
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau	
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau	
Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau	
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau	
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis	
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis	
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy	
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy	
Madame Michèle FRERET	Commune de Massy	
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	

Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy
Madame Isabelle KLIAJIC	Commune de Monthéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame Françoise FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Véronique FRANCOIS donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
Monsieur Michel BOURNAT donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE à partir du point n°3
Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
Madame Catherine GAILLARD donne pouvoir à Monsieur Bernard XAVIER
Monsieur Roger DEL NEGRO donne pouvoir à Madame Hella KRIBI-ROMDHANE
Madame Bouchra LAQUES donne pouvoir à Madame Hawa NIANG
Monsieur Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN
Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLIAJIC
Madame Elisabeth DELAMOYE donne pouvoir à Monsieur David ROS
Madame Catherine VITTECOQ donne pouvoir à Monsieur Pierre COSTI
Monsieur Michel SENOT donne pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID donne pouvoir à Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Dominique LACAMBRE absent pour le point n° 1
Monsieur Mokhtar SADJI Commune de Palaiseau

Secrétaire de séance : Pierre OLLIER

Soit 63 délégués présents et 76 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance pour le point n°1
Soit 64 délégués présents et 77 délégués présents et représentés pour le point n°2
Soit 63 délégués présents et 77 délégués présents et représentés du point n° 3 jusqu'à la fin de la séance.

89 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. FIXE à 15 le nombre de vice-présidents.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

90 - ELECTION DU 1ER VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77.
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 73

Mme Sandrine GELOT a obtenu 1 voix ;

M. Nicolas SAMSOEN a obtenu 72 voix ;

M. Nicolas SAMSOEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 1^{er} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Nicolas SAMSOEN, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

91 - ELECTION DU 2ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 71

Mme Sandrine GELOT a obtenu 70 voix ;

Mme Rafika REZGUI a obtenu 1 voix ;

Mme Sandrine GELOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamée élue en qualité de 2^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. Mme Sandrine GELOT, élue, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

92 - ELECTION DU 3ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 71

M. Yann CAUCHETIER a obtenu 70 voix ;

M. Igor TRICKOVSKI a obtenu 1 voix ;

M. Yann CAUCHETIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 3^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Yann CAUCHETIER, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

93 - ELECTION DU 4ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 71

M. David ROS a obtenu 1 voix ;

M. Francisque VIGOUROUX a obtenu 70 voix ;

M. Francisque VIGOUROUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 4^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Francisque VIGOUROUX, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

94 - ELECTION DU 5ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 70

Mme Irène BESOMBES a obtenu 1 voix ;

M. Clovis CASSAN a obtenu 1 voix ;

M. Yann CAUCHETIER a obtenu 1 voix ;

Mme Rafika REZGUI a obtenu 67 voix ;

Mme Rafika REZGUI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamée élue en qualité de 5^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. Mme Rafika REZGUI, élue, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

95 - ELECTION DU 6ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 6^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

- Nombre de bulletins nuls : 0

- Nombre de bulletins blancs : 5

- Nombre de suffrages exprimés : 72

Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER a obtenu 71 voix ;

M. Francisque VIGOUROUX a obtenu 1 voix ;

Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamée élue en qualité de 6^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER, élue, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

96 - ELECTION DU 7ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 7^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

- Nombre de bulletins nuls : 3

- Nombre de bulletins blancs : 3

- Nombre de suffrages exprimés : 71

M. Clovis CASSAN a obtenu 68 voix ;

Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER a obtenu 1 voix ;

Mme Rafika REZGUI a obtenu 1 voix ;

M. François Guy TREBULLE a obtenu 1 voix ;

M. Clovis CASSAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 7^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Clovis CASSAN, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

97 - ELECTION DU 8ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 8^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 67

M. Christian LECLERC a obtenu 65 voix ;

Mme Lucie SELLEM a obtenu 1 voix ;

M. Olivier THOMAS a obtenu 1 voix ;

M. Christian LECLERC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 8^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Christian LECLERC, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

98 - ELECTION DU 9ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 74

M. Clovis CASSAN a obtenu 2 voix ;

M. Christian LECLERC a obtenu 1 voix ;

M. David ROS a obtenu 71 voix ;

M. David ROS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 9^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. David ROS, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

99 - ELECTION DU 10ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 10^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 72

M. David ROS a obtenu 1 voix ;

M. François Guy TREBULLE a obtenu 1 voix ;

M. Igor TRICKOVSKI a obtenu 70 voix ;

M. Igor TRICKOVSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 10^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Igor TRICKOVSKI, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

100 - ELECTION DU 11ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 11^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 70

M. Clovis CASSAN a obtenu 1 voix ;

M Igor TRICKOVSKI a obtenu 1 voix ;

M. Jean-François VIGIER a obtenu 68 voix ;

M. Jean-François VIGIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 11^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Jean-François VIGIER, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

101 - ELECTION DU 12ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 12^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 72

M. Guillaume VALOIS a obtenu 70 voix ;

M. Jean-François VIGIER a obtenu 1 voix ;

M. Olivier THOMAS a obtenu 1 voix ;

M. Guillaume VALOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 12^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Guillaume VALOIS, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

102 - ELECTION DU 13ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 13^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

- Nombre de bulletins nuls : 0

- Nombre de bulletins blancs : 7

- Nombre de suffrages exprimés : 70

M. Pierre-Alexandre MOURET a obtenu 2 voix ;

M. François Guy TREBULLE a obtenu 67 voix ;

M. Guillaume VALOIS a obtenu 1 voix ;

M. François Guy TREBULLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 13^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. François Guy TREBULLE, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

103 - ELECTION DU 14ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 14^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

- Nombre de bulletins nuls : 0

- Nombre de bulletins blancs : 4

- Nombre de suffrages exprimés : 73

M. Pierre-Alexandre MOURET a obtenu 70 voix ;

M. Olivier THOMAS a obtenu 1 voix ;

M. François Guy TREBULLE a obtenu 1 voix ;

M. Guillaume VALOIS a obtenu 1 voix ;

M. Pierre-Alexandre MOURET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 14^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Pierre-Alexandre MOURET, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

104 - ELECTION DU 15ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 15^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 72

M. Pierre-Alexandre MOURET a obtenu 1 voix ;

Mme Rafika REZGUI a obtenu 1 voix ;

M. David ROS a obtenu 1 voix ;

M. Olivier THOMAS a obtenu 69 voix ;

M. Olivier THOMAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 15^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

2. M. Olivier THOMAS, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

105 - COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. FIXE à la composition du Bureau communautaire comme suit :

- le président
- les 15 vice-présidents
- les 11 autres membres (1 membre par commune non représentée par le président ou une vice-présidence).

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ADOPTÉE par 77 VOIX

106 - ELECTION DU 1ER MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 1^{er} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Dominique FONTENAILLE

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombres de suffrages exprimés : 69
- Nombres de voix obtenues : 69

2. DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Dominique FONTENAILLE.

107 - ELECTION DU 2ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 2^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Michel SENOT

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombres de suffrages exprimés : 66
- Nombres de voix obtenues : 64

2. DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Michel SENOT.

108 - ELECTION DU 3ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 3^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Richard TRINQUIER

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 6
- Nombre de bulletins blancs : 21
- Nombres de suffrages exprimés : 50
- Nombres de voix obtenues : 45

2. DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Richard TRINQUIER.

109 - ELECTION DU 4ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 4^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Christian LARDIERE

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 10
- Nombres de suffrages exprimés : 67
- Nombres de voix obtenues : 66

2. DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Christian LARDIERE.

110 - ELECTION DU 5ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 5^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Jean-Pierre MEUR

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 9
- Nombres de suffrages exprimés : 68
- Nombres de voix obtenues : 66

2. DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Jean-Pierre MEUR.

111 - ELECTION DU 6ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 6^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

La candidate est : Mme Isabelle KLJAJIC

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 9
- Nombres de suffrages exprimés : 67
- Nombres de voix obtenues : 66

2. DECLARE élue membre du Bureau et installée dans sa fonction Mme Isabelle KLJAJIC.

112 - ELECTION DU 7ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 7^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Didier PERRIER

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 9
- Nombres de suffrages exprimés : 67
- Nombres de voix obtenues : 64

2. DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Didier PERRIER.

113 - ELECTION DU 8ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 8^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Bernard GLEIZE

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 10
- Nombres de suffrages exprimés : 67
- Nombres de voix obtenues : 65

2. DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Bernard GLEIZE.

114 - ELECTION DU 9ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 9^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : Mme Lucie SELLEM

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 10
- Nombres de suffrages exprimés : 67
- Nombres de voix obtenues : 65

2. DECLARE élue membre du Bureau et installée dans sa fonction Mme Lucie SELLEM.

115 - ELECTION DU 10ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 10^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : Mme Muriel DORLAND

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 10
- Nombres de suffrages exprimés : 67
- Nombres de voix obtenues : 64

2. DECLARE élue membre du Bureau et installée dans sa fonction Mme Muriel DORLAND.

116 - ELECTION DU 11ÈME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 11^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Stéphane BAZILE

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 11
- Nombres de suffrages exprimés : 66
- Nombres de voix obtenues : 64

2. DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Stéphane BAZILE.

117 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. CHARGE le Président par délégation d'exercer les compétences suivantes :

FINANCES

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables et des sous-régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- Choisir et fixer les rémunérations et règlement des frais et honoraires des notaires, avoués, huissiers de justice et experts judiciaires.
- Fixer, dans la limite de l'estimation des Domaines (Direction générale des impôts) le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- Prononcer les admissions en non-valeur et les remises gracieuses pour un montant par tiers inférieur à 5 000 € hors taxe.

- Décider des ajustements comptables du patrimoine à la suite des cessions, des mises au rebut et des mises à disposition.
- Procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires approuvées par le Conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et de l'article L.2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces emprunts pourront être à court (lignes de trésorerie incluses), moyen ou long termes, libellés en euros, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à barrière (produits structurés), à un Taux Effectif Global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
- Procéder à la réalisation de lignes de trésorerie, les modifier et les supprimer.
- Effectuer des dépôts de fonds sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat et détenir des valeurs mobilières dans les conditions exposées dans les articles L.1618-2 et de l'article L.2221-5-1 du code général des collectivités territoriales.

RESSOURCES HUMAINES

- Décider et accepter l'accueil d'étudiants ou de lycéens en stage et l'organisation des formations.

COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, la déclaration d'infructuosité et la résiliation avec ses conséquences, des marchés, accords-cadres et marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception :
- de l'attribution et de l'autorisation de signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents passés en procédure formalisée ainsi que les marchés, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée défini par décret pour la passation des marchés de fournitures et services.
- Approuver et signer les conventions de gestion de services ou équipements relevant des attributions de la Communauté d'agglomération en application des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales ainsi que leurs avenants.
- Saisir et consulter pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans tous projets relevant de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales.

ACTIONS CONTENTIEUSES

- Défendre les actions en justice devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives, pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation.
- Intenter au nom de la Communauté d'agglomération toutes les actions en justice avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, notamment : référés et introduction d'instance devant les juridictions civiles, administratives et pénales, et à tous les degrés.
- Intenter au nom de la Communauté d'agglomération toutes les actions de conciliation, médiation, arbitrage et notamment approuver et signer les protocoles transactionnels.
- Porter plainte contre les infractions commises afin que soient poursuivies les infractions et obtenir réparations des préjudices directs ou indirects, par constitution de partie civile, lorsque :
 - des agents ont subi des dommages corporels
 - des agents ont été victimes d'atteintes à leur intégrité physique ou psychique
 - des biens ont subi un dommage ou un vol

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires dans la limite de 20 000 €.

AFFAIRES JURIDIQUES

- Subdéléguer l'ensemble des attributions dont il a reçu délégation de la part de l'organe délibérant aux directeurs généraux des services, directeurs généraux adjoints des services, directeur général des services techniques, directeur des services techniques et aux responsable de service.

ASSURANCES

- Accepter les indemnités des sinistres perçues au titre des assurances.

URBANISME ET TRAVAUX

- Dans le cadre des statuts de la Communauté d'agglomération, exercer les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, et, lorsqu'elle en est titulaire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics communautaires.
- Déposer toute demande d'autorisation ou déclaration relative à l'acte de construire, et à divers modes d'occupation du sol, prévue au Livre IV du code de l'urbanisme, notamment le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, la déclaration préalable, le certificat d'urbanisme, la déclaration d'ouverture de chantier et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.
- Délivrer les avis sur les projets de travaux qui auraient un impact sur l'espace public dont la Communauté d'agglomération serait gestionnaire, sollicités dans le cadre de l'instruction des demandes de permis, des déclarations préalables, et des certificats d'urbanisme prévues au code de l'urbanisme.
- Déposer toute demande d'autorisation ou déclaration relative aux établissements recevant du public, prévue au Livre 1er du code de la construction et de l'habitation, notamment la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.
- Déposer toute demande d'autorisation ou déclaration relative à l'installation, le remplacement ou la modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne, prévue au Livre V du code de l'environnement.
- Donner l'avis de l'établissement, lorsqu'il est sollicité, préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme.
- Signer, lorsque cela est nécessaire, la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, ainsi que la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération.
- Approuver et signer les conventions de raccordement des bâtiments pour le déploiement de réseaux (fibre optique, eau, électricité, gaz ...) et leurs avenants.
- Approuver et signer les conventions de mise en souterrain et d'enfouissement des réseaux (électricité, télécom..) dans le cadre des travaux de voirie et leurs avenants.
- S'engager à rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) exposés dans les agendas d'accessibilité programmée, attester de l'accessibilité des ERP et IOP et présenter les demandes de dérogation.

IMMEUBLES

- Après en avoir négocié les stipulations, consentir tous baux, mises à disposition, ou conventions d'occupation sur les biens immobiliers relevant du domaine public ou du domaine privé de la

Communauté d'agglomération, ainsi que les règlements d'utilisation afférents, à l'exception des baux accordés en vertu de l'article L.1311-2 du code général des collectivités territoriales et des conventions donnant lieu à redevances conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

- Après en avoir négocié les stipulations, décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans lorsque la Communauté d'agglomération agit en tant que preneur et signer les conventions, les baux (civils et commerciaux) et leurs avenants éventuels.
- Accorder aux acquéreurs pressentis, la prise de possession anticipée des biens immobiliers dont la vente est envisagée.
- Accepter la prise de possession anticipée de biens immobiliers dont la vente est envisagée ou leur mise à disposition au bénéfice de la Communauté d'agglomération dans le cadre des transferts et/ou de l'exercice des compétences.
- Établir et signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens immeubles dans le cadre des transferts de compétences au titre des articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- Établir et signer les actes nécessaires aux acquisitions foncières dans la limite d'un montant de 35 000 €.
- Signer les promesses unilatérales de ventes immobilières.
- Accepter les dons et legs de biens immobiliers qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges et signer tous les actes nécessaires.
- Représenter le Conseil communautaire ou se faire représenter au sein des assemblées générales de copropriété des immeubles dont la Communauté d'agglomération est copropriétaire, en y siégeant et en prenant part au vote.
- Sous réserve de l'accord du propriétaire obtenu dans le cadre du bail ou expressément, sous-louer les biens dont la Communauté d'agglomération est locataire et signer les conventions et leurs avenants éventuels.

MEUBLES

- Établir et signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens meubles dans le cadre des transferts de compétences au titre des articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- Décider de l'allénation de gré à gré, déterminer le prix et les conditions de la vente de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € hors taxes.
- Approuver et signer les conventions de prêt de biens meubles, à titre gratuit ou onéreux, dans la limite de 5 000 € hors taxes en tant que prêteur ou emprunteur.
- Accepter les dons et legs de biens meubles qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges et signature de tous les actes nécessaires.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Approuver et signer les conventions d'échange et mutualisation d'informations et de données économiques avec les partenaires, qu'il s'agisse de personnes morales de droit privé ou de droit public n'impliquant pas de participation financière, et leurs avenants.
- Approuver et signer les contrats de domiciliation commerciale établis avec les entreprises hébergées au sein du « Trente » sis 30 Avenue Carnot à Massy, ainsi que leurs avenants.
- Formuler au nom de la Communauté d'agglomération les avis sur les dérogations au repos dominical du territoire.

POLITIQUE DE LA VILLE

- Approuver et signer les conventions relatives à la tenue des permanences des partenaires au sein des Maisons de Justice et du Droit (MJD), avec ou sans incidence financière, ainsi que leurs avenants.

COMMUNICATION

- Autoriser les dépôts de marque auprès de l'INPI et signer tous les actes nécessaires.

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

- Approuver et signer les conventions de partenariat au titre de l'activité culturelle de la Communauté d'agglomération et des établissements culturels communautaires hors marchés publics et leurs avenants et leurs avenants.
- Approuver et signer les conventions définissant les modalités d'organisation d'évènements sportifs ou culturels après décision d'attribution de subventions par l'organe délibérant et leurs avenants.
- Approuver et signer les conventions portant attribution des créneaux au titre de la natation scolaire au centre intercommunal « La Vague » et leurs avenants.
- Approuver et signer les conventions de mise à disposition d'un intervenant musical en milieu scolaire et leurs avenants.
- Autoriser les demandes ou les renouvellements de licences d'entrepreneur de spectacles auprès de la DRAC, quelle que soit la catégorie, et signer tous les actes nécessaires.

MANDATS SPECIAUX

- Décider de confier un mandat spécial aux membres du Conseil communautaire pour se rendre en France ou à l'étranger.
- Les dépenses effectuées dans l'accomplissement de ces missions seront remboursées sur présentation d'un état de frais, sauf ceux assurés directement par la Communauté d'agglomération.

ASSOCIATIONS

- Autoriser, au nom de la Communauté d'agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dans la limite de 10 000 € de cotisation annuelle.
2. DIT que le Président pourra charger par délégation, un ou plusieurs membres du Bureau, de prendre les décisions en application de la présente délibération ;
 3. PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmissions légales et réglementaires ;
 4. PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré,
ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

118 - FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour le Président s'élève à 143,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique et qu'elle sera versée à la date de désignation dans la fonction ;
2. DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Vice-Président s'élève à 41,34% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
3. DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Conseiller communautaire délégué s'élève à 41,34% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
4. DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Conseiller communautaire s'élève à 4,66% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
5. RAPPELLE que les montants précités seront actualisés en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique ;
6. DIT que la dépense sera inscrite au budget des années concernées, chapitre, fonction et article

nécessaires ;

7. DIT que chaque année est communiqué avant l'examen du budget de l'EPCI un état présentant les indemnités de toute nature, libellées en euro dont bénéficient les élus communautaires siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ou de toute société ou filiale d'une de ces sociétés.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

119 - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE le remboursement des frais engagés par les élus communautaires pour l'exécution d'un mandat spécial selon les modalités suivantes :
 - Frais de séjour (hébergement et restauration) : montant de l'indemnité journalière fixée en application de la réglementation en vigueur et actualisée ;
 - Frais de déplacement : sur la base d'un état de frais ou forfaitairement en application de la réglementation en vigueur et actualisée ;
 - Frais d'aide à la personne : limités, par heure, au montant horaire du salaire minimum de croissance actualisé ;
 - Tous autres frais à l'occasion d'un mandat spécial dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, qu'il peut en être justifié et dans la limite de la réglementation en vigueur.
2. DECIDE le remboursement des frais de déplacement (transport et/ou séjour), engagés à l'occasion des réunions :
 - du conseil communautaire,
 - du bureau communautaire,
 - des commissions instituées par délibération dont les élus communautaires sont membres,
 - des comités consultatifs prévus par l'article L.5211-49-1 du CGCT,
 - des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent la Communauté Paris-Saclay,
 sur présentation d'un état de frais et dans la limite, par mois, du montant actualisé de la fraction représentative des frais d'emploi.
3. DECIDE le remboursement des frais d'aide à la personne engagés en raison de la participation à de ces mêmes réunions visées, dans la limite, par heure, du montant du salaire minimum de croissance actualisé.
4. PRECISE que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre budgétaire correspondant.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

120 - MAINTIEN DU PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires de l'établissement public au comité technique de la Communauté Paris-Saclay ;
2. DIT que le comité technique recueillera l'avis des représentants de l'établissement public ;
3. DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires de l'établissement public au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté Paris-Saclay ;
4. DIT que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail recueillera l'avis des représentants de l'établissement public.

ADOPTÉE par 77 VOIX

121 - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR LA DÉSIGNATION DANS LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE (CAO) ET DANS LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE que les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées comme suit :

- les listes seront déposées ou adressées au Secrétariat Général au plus tard 5 jours avant la séance du conseil communautaire à laquelle sera inscrite l'élection des membres de la Commission,
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du code général des collectivités territoriales,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

2. DECIDE que les membres des commissions seront élus par un vote à main levée.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

122 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) - CRÉATION ET COMPOSITION

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) qui sera composée d'un titulaire et d'un suppléant par commune membre, soit 54 représentants ;
2. DIT que la CLETC pourra se faire assister de conseils d'experts et entendre notamment les élus et agents communaux et intercommunaux en charge des dossiers examinés ;
3. DEMANDE aux conseils municipaux de désigner leurs représentants à la CLETC au plus tôt.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

123 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE AU SEIN DU SIPPAREC

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire pour siéger au sein du Comité syndical du SIPPAREC ;

Le candidat est : M. David ROS

Résultats de l'élection :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 72
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombres de suffrage exprimés : 72
- Nombres de voix obtenues : 63

M. David ROS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIPPAREC.

2. DECLARE élu et installé dans sa fonction au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue des suffrages exprimés, M. David ROS.

124 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DU SIPPAREC

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à l'élection du délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SIPPAREC ;

Le candidat est : M. Christian LARDIERE

Résultats de l'élection :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 72
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombres de suffrage exprimés : 62
- Nombres de voix obtenues : 59

M. Christian LARDIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est désigné délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIPPAREC.

2. DECLARE élu et installé dans sa fonction au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue des suffrages exprimés, M. Christian LARDIERE.

125 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIPPAREC

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

1. DECIDE, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour désigner le délégué siégeant à la commission consultative paritaire du SIPPAREC ;
2. DECIDE de procéder à l'élection du délégué au sein de la commission consultative paritaire du SIPPAREC ;
3. DESIGNNE M. Stéphane DELAGNEAU pour représenter la Communauté Paris-Saclay au sein de la commission consultative paritaire du SIPPAREC.

ADOPTÉE par 76 VOIX

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

126 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS APPELÉS À SUIVRE, AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPPAREC, LE PROJET DE RÉSEAU THD

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des 2 représentants titulaires et des 2 représentants suppléants pour siéger à la commission ad hoc de suivi et de travail du projet de couverture Très Haut Débit du SIPPAREC ;
2. DESIGNNE en qualité de représentants titulaires :
 - M. David ROS
 - M. Christian LARDIERE
3. DESIGNNE en qualité de représentants suppléants :
 - M. Gilles GUILLAUME
 - M. Mohammed MOHAMMEDI

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

127 - SYNDICAT MIXTE D'ETUDES RN20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

1. DECIDE, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du SME RN20 ;

2. DESIGNNE pour siéger au Comité syndical du SME RN20 :

Nombre	NOM	PRENOM	VILLE
9 titulaires	GUEDU-VIGUIER	Sébastien	BALLAINVILLIERS
	LEFFIOT	Christien	CHAMPIAN
	PROPOMET	Christien	CHILLY-MAZARIN
	MEUR	Jean-Frère	LA VILLE-DU-BOIS
	LARDIERE	Christian	LINAS
	XAVIER	Benoist	LONGUMEAU
	BACH	Hélène	MASSY
	POISS	Claude	MONLHERY
	DELOIT	Dominique	SAULX-LES-CHARTREUX
9 suppléants	VIVIEN	Marc	BALLAINVILLIERS
	TRAMONI	Dimitri	CHAMPIAN
	DELANCOURI	Jean-Claude	CHILLY-MAZARIN
	CARRE	Jacky	LA VILLE-DU-BOIS
	LANGLOIS	Pascal	LINAS
	DELAGNEAU	Sébastien	LONGUMEAU
	MANDHA	Cécile	MASSY
	ELIARIC	Isabelle	MONLHERY
	AUGER	Christian	SAULX-LES-CHARTREUX

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

128 - PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE (PNRHVC) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DECIDE à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- DESIGNE en tant que représentant titulaire M. Pascal VERSEUX, conseiller municipal de la commune de Bures sur Yvette, au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- DESIGNE en tant que représentante suppléante Mme Isabelle SOREL, conseillère municipale de la commune de Gometz le Chatel au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

129 - SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

- DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du SEDIF ;
- DESIGNE en tant que représentants titulaires au Comité syndical du SEDIF :

DELANDE	Yann	MASSY
LADORCE	Christine	VERRIÈRES-LE-BUISSON
TOULY	Jean-Luc	WISSOUS
TURPIN	Richard	IGNY
de LASTEYRIE	Grgoire	PALAISEAU

- DESIGNE en tant que représentants suppléants au Comité syndical du SEDIF :

BRODU	Anne	MASSY
MILLET	Didier	VERRIERES-LE-BUISSON
CHAMP	Régis	WISSOUS
PRIVE	Denis	IGNY
COUIN	Nancy	PALAISEAU

4. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

130 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE (SIAHVY) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

1. DÉCIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du SIAHVY ;
2. DÉSIGNE en tant que représentants titulaires et en tant que représentants suppléants au Comité syndical du SIAHVY :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	VILLES
FARGOCT Marie-Claude	VIVIEN Marc	BALLAINVILLIERS
BERGOUNDOUX Olivier	HUET Dominique	
BODIOT Jean-Marc	CROISILLE Sandrine	BURES-SUR-YVETTE
KOENIG Anne	WILKKE Michel	
SECLERC Christian	PUMOT Serge	CHAMPLAN
CHEVALIER Sylvie	HILAIRE Patricia	
GRENON Karine	POLICE Edy	CHILLY-MAZARIN
PROFONET Christian	DELIANCOURT Jean-Claude	
MARCHEAU Olivier	FRANZANI Sylvie	SPINAY-SUR-ORGE
CASTAINGS Laurence	RICHARD Annick	
BARRET Michel	FAURIAUX Marie-Christine	GRY-SUR-YVETTE
LANSIART Catherine	GARGUAULT Philippe	
MASURE Frédéric	CAHAREL Bruce	GONNET-LE-CHÂTEL
BERVEILH Daniel	DOSME Sylvie	
CARRÉ Jocky	REKHON Anne	LA VILLE DU BOIS
BOURDIN Maurice	DSSINI Ibrahim	
CHARRON Etienne	JARUBERT Sarah	LES ULIS
BOURNEUF Emmanuelle	IDOUHAMD Medhi	
DELAGNEAU Stéphane	GELOT Sandrine	LONGJUMEAU
XAVIER Bernard	PERRIN Alexa	
REBIER Didier	FACHE Yves	NOZAY
TOULIER Denis	FOURNES Christian	
ROS David	MISSENARD Didier	ORSAY
BHARU Marc-Pierre	HENKOT Frédéric	
GRAVELEAU Marie-Christine	FAYED Roda	PALAISEAU
SIRE Jean-Yves	de LASTYRIE Grégoire	
AMBROISE Pascal	JULIENNE Benoit	SAINTE-AUBIN
JEANNOT Bénédict	GUILLET Dominique	
AUGER CHRISTIAN	DELOKT Dominique	SAINT-EUSTACHE
BADIE Stéphane	COLLIJON Robert	
BAITOUFLET Patrick	FAURE Patrick	VILLEBON-SUR-YVETTE
ELIMAR Nathalie	DREFFIER Gautier	
TRKNOVSKI Igor	JAUHENT Valéry	VILLEJUST
MASLARD Hugues	CARBON Pierre	
GILBON Patrice	GAZALA Charlotte	VILLIERS-LE-BACLE
PROUST Nicolas	JAMAIGNE Véronique	

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

131 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du SIAVB ;
2. DESIGNER en tant que représentants titulaires et en tant que représentants suppléants au Comité syndical du SIAVB :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	VILLES
VIGOURoux Françoise	DURD Frédérique	BÉNY
MOISON Clément	METIVIER Marine	
PHILIPPOTEAU Hilarie	ZHURK Vitorique	MASSY
SANSORN Nicolas	SOLTANI Hakim	
LEDOUX Véronique	PERSON Delphine	PALAISEAU
MONNOT Virgile	PARET Valérie	
MAJEU Claude	BERCHE Christian	SACLAY
SENOT Michel	DEBRAS Jean-Jacques	
OLEZE Bernard	OMMAS Dominique	VAIHAN
NAWKOCKI Pascal	SMITH Geneviève	
TRIBUILLÉ François Guy	MORDEFFROID Jean-Paul	VERRIERES-LE-DUISSON
CASAL DIT ESTERAN Karine	LAGORCE Christine	
TOULY Jean-Luc	MATTA Enzo	WISSOUS
CHAMP Régis	SEGUIN Pierre	

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

132 - SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA PRÉDECILLE ET DE LA RÉMARDE (SYORP) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du SYORP ;
2. DESIGNER en tant que représentants titulaires et en tant que représentants suppléants au Comité syndical du SYORP :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	VILLES
FARGEOT Marie-Claude	VIVIEN Marc	BALLAINVILLIERS
CASTAINGS Laurence	RICHARD Annick	
MARCTIAU Olivier	PANZANI Sylvie	EPINAY-SUR-ORGE
CARRÉ Jacky	BERCHON Anne	
PERDREAU Sylvère	BODOQUE-MUNOZ Mathée	LA VILLE DU BOIS
LARDIÈRE Christian	LANGLOIS Patrice	
DEMICHEL Dominique	RAVEL Stéphanie	LINAS
THOMAS Olivier	SODANO Enzo	
LEGRAND Sylvain	ROISIN Sonia	MARCOUSSIS
GALCHET Jacques	DELMON Yannick	
PANDZOU Brian	LE BOUDEC Thierry	MONTLHERY
FOURNES Christian	FACHE Yves	
		NOZAY

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

133 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GAZ ET D'ELECTRICITÉ D'ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du SIGEIF ;
2. DESIGNNE en tant que représentants titulaires et en tant que représentants suppléants au Comité syndical du SIGEIF :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	VILLES
CHAZAN Pierre	ESCANDE Philippe	ORSAY
BOUGHALEM Mohamed	FARGEOT Marie-Claude	BALLAINVILLIERS
YORO Arthur	ALVES MONTEIRO Antonio	CHAMPLAN
DELAGNEAU Stéphane	XAVIER Bernard	LONGJUMEAU
THOMAS Olivier	BOISIN Sonia	MAICOUSSIS
SOLTANI Hakim	PHILIPPOTEAU Elisabeth	MASSY
FOURNES Christian	TOULLIER Denis	NOZAY
DELORT Dominique	AUGER Christian	SAULX LES CHARTREUX
DELORT Jean-Louis	LAGORCE Christine	VERRIERES-LE-BUISSON
FANTOU Jacques	BERT Monique	VILLEBON SUR YVETTE
TOULY Jean-Luc	CHAMP Régis	WISSOUS

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO.

134 - SYNDICAT MIXTE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du SMOYS ;
2. DESIGNNE en tant que représentants titulaires et en tant que représentants suppléants au Comité syndical du SMOYS :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	VILLES
PIANTONI Gilbert	MOUHOUNOU Jean-Gaston	LES ULIS
DELIANCOURT Jean-Claude	SOUSA Armando	CHILLY-MAZARIN
CASTAINGS Laurence	LUTIER Marie-Laure	EPINAY-SUR-ORGE

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

135 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE (SIOM) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du SIOM ;
2. DESIGNNE en tant que représentants titulaires au Comité syndical du SIOM :

2 titulaires	VIVLEN	Marc	BALLAINVILLIERS
	DOBIGNY	David	
2 suppléants	BOULLAND	Daniel	
	BOES	Stéphanie	BURES SUR YVETTE
2 titulaires	VIGIER	Jean-François	
	VACOT	Clélie	
2 suppléants	GILBERT	Michel	CHAMPLAN
	CROISILLE	Sandrine	
2 titulaires	LLOUIC	Christian	
	FRANONI	Donat	GIF-SUR-YVETTE
2 suppléants	CHEVALIER	Sylvie	
	VERCAIGNE	Patricia	
2 titulaires	CAUCHETIER	Yann	GIF-SUR-YVETTE
	GARSIAULT	Philippe	
2 suppléants	ROMIEN	Pierre	
	BOURLOT	Alban	GONLIZ-LE-CHÂTELL
2 titulaires	CAHREL	Brice	
	BUNVILLER	David	
2 suppléants	MASURE	Frédéric	IGNY
	BUZBARD	Thierry	
2 titulaires	HAMON	Laetitia	
	ELCHICQ	Patricia	LONGJumeau
2 suppléants	JOUHANNET	Olivier	
	PRIVE	Denis	
2 titulaires	GELOT	Sandrine	ORSAY
	DILAGNEAU	Stéphane	
2 suppléants	PERRIN	Alexis	
	XAVIER	Bernard	PALAISEAU
2 titulaires	BERTIAUX	Parra	
	SAUSSOL	David	
2 suppléants	ESCANDE	Philippe	PALAISEAU
	MISSEBARD	Didier	
2 titulaires	CORDER	Elles	
	MAIMOUN	Janine	PALAISEAU
2 suppléants	FAYED	Reda	
	COLIN	Nancy	

2 titulaires	ICARRE	Jacky	LA VOIE DUBOIS
	BERCHON	Anne	
2 suppléants	STANKOVIC	Jafiana	
	MOLHETT	Sabrina	
2 titulaires	BEAN	Nathalie	LES THUIS
	IDDIN	Jean-Michel	
2 suppléants	JAUBERT	Sarah	
	CASSINARI	Isidoro	
2 titulaires	LARDIERE	Christian	LINAS
	LANGLOIS	Patrice	
2 suppléants	DEMICHEL	Dominique	
	RAVEI	Stéphanie	
2 titulaires	PANDECOU	Bruno	MONTLHERY
	DA COSTA FERNANDES	Nicole	
2 suppléants	DURARDIN	Christian	
	QUEAN	Michel	
2 titulaires	DERRAS	Jean Jacques	SACLAY
	MAEUX	Claude	
2 suppléants	LABOISSE	Thierry	
	JOURGAUD	Berge	
2 titulaires	BIIN	Grgo	SAINT-RUBIN
	AMBOISE	Marc	
2 suppléants	PREVOST	Claude	
	JEANNOI	Rémi	
2 titulaires	BUFFI	Bernard	VAUHALAN
	DUMAS	Dominique	
2 suppléants	MUSY	Olivier	
	VELLEI	Sébastien	
2 titulaires	CONTENAILLE	Dominique	VILLEBON-SUR-YVETTE
	BERT	Monique	
2 suppléants	LUCAS	Olivia	
	PLUMAIL	Nathalie	
2 titulaires	TRICKOVSKI	Igor	VILLEJUST
	GANTON	Pierre	
2 suppléants	LAURENT	Valéry	
	MASLARD	Ruzue	
2 titulaires	BIBON	Patrice	VILLIERS-LE-BÂCLE
	PROUST	Frank	
2 suppléants	CAZALA	Charlotte	
	JAMAGNE	Véronique	

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

136 - SYNDICAT MIXTE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS (SIMACUR) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger à l'administration générale du SIMACUR ;

2. DESIGNER en tant que représentants à l'administration générale du SIMACUR :

6 titulaires	OULIER	Pierre	MASSY
	CAILLIARD	Caroline	
	SAMSON	Nicolas	
	GREMION	Karine	CHILLY-MAZARIN
3 suppléants	TRIBUILLI	François Guy	VERRIERES-LE-BUISSON
	CHAMP	Régis	WISSOUS
	PROPONET	Christian	CHILLY MAZARIN
	MORDEHROID	Jean Paul	VERRIERES LE BUISSON
	TOULY	Jean Luc	WISSOUS

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

137 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE RECYCLAGE ET L'ENERGIE PAR LES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES (SIREDOM) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du SIREDOM ;
2. DESIGNER en tant que représentants au Comité syndical du SIREDOM :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	VILLES
RICHARD Anniek	DORLAND Muriel MARCHAU Olivier	EPINAY-SUR-ORGE
THOMAS Olivier	ROISIN Sonia GIBOU Laure	MARCOUSSIS
FOURNES Christian	FACHE Yves RENAUD Laurence	NOZAY
AUGER Christian	DELORT Dominique COLLIGNON Robert	SAULX LES CHARTREUX

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR sauf pour la candidature de Monsieur François Guy TREBULLE adoptée avec 73 VOIX POUR

ABSTENTIONS : Monsieur Vincent HULIN, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE et Monsieur Philippe ESCANDE pour la candidature de Monsieur François Guy TREBULLE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

138 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES (SPL WIPSE) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des 12 administrateurs titulaires et des 12 administrateurs suppléants pour siéger au sein de la Société Publique Locale « WIPSE » ;
2. FIXE la liste des administrateurs titulaires et suppléants comme suit :

MEMBRE	NOMS	PRENOMS	Villes
titulaire	CAUCHETIER	Yann	Gif-sur-Yvette
suppléant	RADUREAU	Guillaume	Villiers-le-Bâcle
titulaire	ROUGEAU	Franck	Massy
suppléant	CARRASCO	Jean-Louis	Verrières-le-Buisson
titulaire	TRICKOVSKI	Igor	Villejust
suppléant	BAZILE	Stéphane	Saulx-les-Chartreux
titulaire	PREVOT	Cécile	Bures-sur-Yvette
suppléant	RAKOTOARISON	Sylvain	Saclay
titulaire	ROS	David	Orsay
suppléant	DE ALMEIDA	José	Gometz-le-Châtel
titulaire	FONTENAILLE	Dominique	Villebon-sur-Yvette
suppléant	FARGEOT	Marie-Claude	Ballainvilliers
titulaire	de LASTEYRIE	Grégoire	Palaiseau
suppléant	GLEIZE	Bernard	Vauhallan
titulaire	PERRIER	Didier	Nozay
suppléant	FLANDINET	Virginie	Igny
titulaire	REZGUI	Rafika	Chilly-Mazarin
suppléant	MEUR	Jean-Pierre	La Ville du Bois
titulaire	THOMAS	Olivier	Marcoussis
suppléant	KLAJIC	Isabelle	Montlhéry
titulaire	PERRIN	Alexia	Longjumeau
suppléant	GALLET	Vincent	Epinay-sur-Orge
titulaire	CASSAN	Clovis	Les Ulis
suppléant	MOURET	Pierre-Alexandre	Saint-Aubin

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

139 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SPL WIPSE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale de la Société publique locale WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES ;
2. DESIGNÉ M. Grégoire DE LASTEYRIE comme représentant titulaire de la Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Publique Locale WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES ;
3. DESIGNÉ M. Didier PERRIER comme représentant suppléant de la Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société publique locale WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES.

ADOPTÉE par 76 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

140 - COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ;
2. DESIGNER M. Igor TRICKOVSKI comme représentant titulaire à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ;
3. DESIGNER Mme Muriel DORLAND comme représentante suppléante à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

141 - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » au sein de l'Assemblée spéciale de l'EPFIF ;
2. DESIGNER M. Jean-Pierre MEURE à la fonction de représentant de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » au sein de l'Assemblée spéciale de l'EPFIF.

ADOPTÉE par 73 VOIX POUR

- 1 VOIX CONTRE : Monsieur Vincent HULIN
2 ABSTENTIONS : Monsieur Philippe ESCANDE et Monsieur Vincent GALLET
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

142 - ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT PARIS SACLAY - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des 2 représentants titulaires et des 2 représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay au sein du conseil d'administration de l'EPAPS ;
2. DESIGNER à la fonction de représentants de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » au sein du conseil d'administration de l'EPAPS :

	NOMS	PRENOMS	VILLES
2 titulaires	CALCHETTI de LASTEYRIE	Yann Grégoire	GIF SUR YVETTE PALAISEAU
2 suppléants	SENOL ROS	Michel David	SALLIAY ORSAY

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

143 - SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » au Comité stratégique de la Société du Grand Paris ;
2. DESIGNER M. Grégoire de LASTEYRIE pour siéger en tant que représentant de la Communauté

d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » au Comité stratégique de la Société du Grand Paris ;

3. DIT que ce représentant, ou la personne désignée par lui, participera au Comité stratégique de la Société du Grand Paris avec voix délibérative.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

144 - CENTRE HOSPITALIER PERRYAY-VAUCLUSE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant au Centre Hospitalier Perray-Vaucluse ;
2. DESIGNE M. Vincent GALLET comme représentant titulaire et M. Jean-Marie SCHILTZ comme représentant suppléant de la Communauté d'agglomération au Centre Hospitalier Perray-Vaucluse.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

145 - GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE (GHNE) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des deux représentants au Groupe Hospitalier Nord-Essonne ;
2. DESIGNE M. Richard TRINQUIER comme représentant de la Communauté d'agglomération au Groupe Hospitalier Nord-Essonne ;
3. DESIGNE M. Grégoire de LASTEYRIE comme représentant de la Communauté d'agglomération au Groupe Hospitalier Nord-Essonne.

ADOPTÉE par 75 VOIX pour

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

146 - COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES PLATEAU DE SACLAY - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté PARIS-SACLAY à la CLI des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay ;
2. DESIGNE comme représentant à la CLI des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay, M. Christian LECLERC.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

147 - COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES FONTENAY-AUX-ROSES - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté Paris-Saclay à la CLI auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses ;

2. DESIGNER comme représentant à la CLI des installations Nucléaires de Base auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses, M. Jean-Paul MORDEFROID.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

148 - CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE VILLEBON - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance de Villebon-sur-Yvette ;
- DESIGNE M. Igor TRICKOVSKI comme représentant de la Communauté Paris-Saclay au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance de Villebon-sur-Yvette.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

149 - CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DE L'ESSONNE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant au sein du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne ;
- DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au sein Conseil Territorial de Santé de l'Essonne :
 - M. Richard TRINQUIER, en qualité de titulaire,
 - Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN, en qualité de suppléante.
- PRECISE que le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne est de 5 ans, renouvelable une fois ;
- PRECISE cependant que pour le collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements, le mandat est renouvelé à chaque renouvellement des assemblées au sein desquelles ils ont été désignés.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

150 - COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT ORLY - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des trois représentants titulaires et des trois représentants suppléants pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de de l'aéroport de Paris-Orly ;
- DESIGNE comme représentants à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris-Orly :

Nombre	NOM	PRENOM	VILLE
Titulaires	LECLERC	Christian	CHAMPLAN
	MAPIET	Sébastien	SARLIS LES CHARTREUX
	GREMIEY	Karine	CHILLY MAZARIN
Suppléants	TRINQUIER	Richard	MOUSSOIS
	DROCHON	Yvon	BURES SUR YVETTE
	MOISSE	Clément	IGNY

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

151 - COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE TOUSSUS-LE-NOBLE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléant pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toussus-le-Noble ;
2. DESIGNER comme représentants à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toussus-le-Noble :

En tant que membres titulaires :

- M. Christian BERCHE

- M. Guillaume VALOIS

En tant que membres suppléants :

- Mme Catherine LANSIART

- M. Luc COYETTE

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABST. : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

152 - COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléant pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;
2. DESIGNER comme représentants à la Commission Consultative de l'Environnement de de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :

En tant que membre titulaire :

- M. Christian BERCHE

En tant que membre suppléant :

- M. Jean-Paul MORDEFROID

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

153 - COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE MASSY - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du

représentant suppléant au sein de la Commission de Suivi de Site autour du centre de traitement des déchets de au titre du collège des élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale ;

2. DESIGNER pour siéger de la Commission de Suivi de Site autour du centre de traitement des déchets de Massy :

- Mme caroline CAILLEAU en qualité de représentante titulaire

- M. Jean-Marc BENARD en qualité de représentant suppléant

3. PRECISE que les membres de la Commission de Suivi de Site sont nommés pour une durée de 5 ans.
ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

154 - COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE D'INCINÉRATION DE VILLEJUST - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et suppléants au sein de la Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération de Villejust au titre du collège des élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale ;

2. DESIGNER pour siéger à la Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération de Villejust :

- M. Igor TRICKOVSKI, en qualité de représentant titulaire

- M. Valéry LAURENT, en qualité de représentant suppléant

3. PRECISE que les membres de la Commission de Suivi de Site sont nommés pour une durée de 5 ans.
ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

155 - COMITÉ RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES VERSAILLES (CROUS) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles ;

2. DESIGNER M. François Guy TREBULLE, en tant que représentant titulaire pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles ;

3. DESIGNER M. Gabriel LAUMOSNE, en tant que représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

156 - UNIVERSITÉ PARIS SACLAY - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,
APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay ;

2. DESIGNER M. Grégoire de LASTEYRIE comme représentant au Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

157 - AFUL MÉDIATHÈQUE "LA RUCHE" BURES-SUR-YVETTE - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DIT que de Mme Irène BESOMBES représente la Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée Générale de l'AFUL Grand Cœur Ilot Maire Nord ;
- DIT que cette décision sera communiquée à l'AFUL Grand Cœur Ilot Maire Nord.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

158 - COPROPRIÉTÉ DU CAMPUS ORSAY (CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL PARIS-SACLAY) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la copropriété « Campus Orsay » ;
- DESIGNE Mme Martine CHARVIN pour siéger à l'Assemblée générale de la copropriété « Campus Orsay » ;
- PRECISE que cette décision est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire ;
- DIT que cette décision sera communiquée à la copropriété « Campus Orsay ».

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

159 - COPROPRIÉTÉ DU BOULEVARD DUBREUIL ORSAY (MAISON MÉDICALE DE GARDE) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant permanent de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée générale des copropriétaires de la copropriété « Résidence Orsay Université » ;
- DESIGNE M. Philippe ESCANDE, représentant permanent à l'Assemblée générale des copropriétaires de la copropriété « Résidence Orsay Université » ;
- PRECISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

160 - COPROPRIÉTÉ DU CONSERVATOIRE DE WISSOUS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

1. DESIGNER Mme Pascale TOULY, représentante permanente de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à l'Assemblée générale des copropriétaires de la Résidence SCALA à Wissous (91320).

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

161 - COPROPRIÉTÉ LE TRENTE MASSY - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DESIGNER M. Didier PERRIER, représentant permanent de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à l'Assemblée générale des copropriétaires du 30 avenue Carnot à Massy ;
2. PRÉCISER que cette désignation est faite pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

162 - ESH SOGEMAC HABITAT - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DÉCIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant de la Communauté Paris-Saclay au sein de l'Assemblée générale de l'ESH SOGEMAC Habitat ;
2. DESIGNER Mme Bouchra LAQUES pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'ESH SOGEMAC Habitat ;
3. PRÉCISER que cette désignation est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

163 - SA HLM L'ATHÉGIENNE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DÉCIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SA HLM L'ATHEGIENNE ;
2. DESIGNER M. Vincent GALLET pour siéger au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SA HLM L'ATHEGIENNE ;
3. PRÉCISER que cette décision est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

164 - SA HLM EMMAUS HABITAT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DÉCIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant de la Communauté Paris-Saclay au sein de l'Assemblée générale de l'ESH Emmaüs Habitat ;

2. DESIGNER M. François Guy TREBULLE pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'ESH Emmaüs Habitat ;
3. PRÉCISER que cette désignation est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

165 - SA HLM LOGISTART - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant à l'Assemblée générale de la SA HLM LOGISTART ;
2. DESIGNER Mme Marie-Pierre TOURNIAIRE pour siéger à l'Assemblée générale de la SA HLM LOGISTART ;
3. PRÉCISER que cette décision est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire ;
4. DIT que cette décision sera communiquée à la SA HLM LOGISTART.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

166 - SA HLM MAISON DES ÉLÈVES DE L'ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES (MEECAM) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SA HLM MEECAM ;
2. DESIGNER Mme Marie-Pierre TOURNIAIRE pour siéger à l'Assemblée générale de la SA HLM MEECAM ;
3. PRÉCISER que cette décision est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire ;
4. DIT que cette décision sera communiquée à la SA HLM MEECAM.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

167 - ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (ADCF) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger, notamment à l'Assemblée générale de l'AdCF et plus largement à ses instances ;
2. DESIGNER comme représentant de la Communauté d'agglomération à l'AdCF M. Grégoire de LASTEYRIE;
3. PRÉCISER que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

168 - ADEZAC - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire à l'Assemblée générale de l'association ADEZAC ;
2. DESIGNE comme représentant à l'Assemblée générale de l'association ADEZAC :

En tant que membre titulaire :

- Mme Rafika REZGUI

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

169 - AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ ILE-DE-FRANCE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté Paris-Saclay au sein du Comité de partenaires de l'ARB-Ile-de-France ;
2. DESIGNE M. Christian LECLERC, conseiller communautaire de la commune de Champlan, pour représenter la Communauté Paris-Saclay au sein du Comité de partenaires de l'ARB-Ile-de-France ;
3. PRECISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

170 - ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS POUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (AVICCA) - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire pour siéger à l'assemblée générale de l'association AVICCA ;
2. DESIGNE M. David ROS pour représenter la Communauté Paris-Saclay en tant que représentant permanent.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

171 - AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OUEST ESSONNE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association ALEC OE ;
2. DESIGNE en tant que représentant titulaire Mme Sandrine GELOT conseillère communautaire de la commune de Longjumeau ;
3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, et lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

172 - ALLIANCE PRÉVENTION - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Alliance Prévention ;
2. DESIGNE Mme Catherine GAILLARD pour représenter la Communauté Paris-Saclay en tant que représentant titulaire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

173 - AIRPARIF - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Airparif ;
2. DESIGNE en tant que représentant titulaire M. Christian LECLERC ;
3. DESIGNE en tant que représentant suppléant M. Philippe ESCANDE ;
4. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, et lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

174 - BRUITPARIF - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Bruitparif ;
2. DESIGNE en tant que représentant titulaire, M. Christian LECLERC ;
3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, et lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

.

175 - CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE (CRPVE) - DESIGNATION DU REPRESENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant à l'Assemblée générale du CRPVE ;
2. DESIGNE M. Nicolas SAMSOEN représentant à l'Assemblée générale du CRPVE ;

3. PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque adhésion annuelle.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABST. : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

176 - CHOOSE PARIS RÉGION - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant au titre du 4^{ème} collège « Territoires » ;
2. DESIGNER Mme Rafika REZGUI, pour siéger au sein du 4^{ème} collège de Choose Paris Region pour la durée du mandat sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

177 - CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES (CVTC) - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour désigner le représentant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger à l'Assemblée générale du Club des Villes et Territoires cyclables ;
2. DESIGNER M. Olivier THOMAS comme représentant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger à l'Assemblée générale du Club des Villes et Territoires cyclables ;
3. PRECISE que cette désignation demeure pour chaque adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

178 - COMITÉ NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (CNAS) - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du délégué local des élus à l'Assemblée départementale du CNAS ;
2. DESIGNER comme délégué local des élus à l'Assemblée départementale du CNAS :

M. Pierre-Alexandre MOURET

3. PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

179 - " CONSTRUIRE AU FUTUR, HABITER LE FUTUR " - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire pour siéger dans les instances de l'association « Construire au futur, Habiter le futur » ;

- DESIGNE comme représentant dans les instances de l'association « Construire au futur, Habiter le futur » M. Igor TRICKOVSKI.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

180 - ECOLE DE LA 2ÈME CHANCE (E2C) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant à l'Assemblée Générale de l'association Ecole de la deuxième chance en Essonne ;
- DESIGNE comme représentant titulaire à l'Assemblée Générale de l'association Ecole de la deuxième chance en Essonne ;

M. Gabriel LAUMOSNE

- DESIGNE comme représentant suppléant à l'Assemblée Générale de l'association Ecole de la deuxième chance en Essonne ;

M. François Guy TREBULLE

- PRECISE que ces désignations demeurent lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

181 - EKOPOLIS - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire à l'Assemblée Générale de l'association EKOPOLIS ;
- DESIGNE comme représentante titulaire à l'Assemblée Générale de l'association EKOPOLIS :

Mme Sandrine GELOT

- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

182 - FRENCH TECH PARIS-SACLAY- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association French Tech Paris-Saclay ;
- DESIGNE en tant que représentant titulaire M. David ROS ;

3. PRECISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat, et lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

183 - INITIATIVE ESSONNE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein de l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Initiative Essonne ;
- DESIGNE en tant que représentant titulaire M. Igor TRICKOVSKI ;
- PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, et lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

184 - MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des 9 représentants titulaires de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Maison de l'Emploi et de la Formation Paris-Saclay (MEIF) ;
- DESIGNE en tant que représentants titulaires :

Nombre	NOM	PRENOM	VILLE
9 titulaires	FONTENAILLE	Dominique	VELLEBOIS SUR YVETTE
	MITZOUCHI	Anne	IGNY
	FREBULLE	François Guy	VERRIERES LE BURSSON
	POUCHOU	Loïc	MARCOUSSIS
	GAILLARD	Catherine	LONGJumeau
	DI LUCA	Antoinette	CHILLY MAZARIN
	UNACHEVIER	Yann	ORI SUR YVETTE
	M'HENNI	Della	LES ULIS
	SANSDEN	Nikolas	MASSY

- PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, et lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

- 1 ABST. : Monsieur Philippe ESCANDE
Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

185 - MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Mission locale des trois vallées ;
- DESIGNE en tant que représentants titulaires et représentants suppléants :

Nombre	NOM	PRENOM	VILLE
2 titulaires	FONTEILLIE	Dominique	VILLECON SUR YVETTE
	TRUSARD	Coline	MONLHERY
2 suppléants	REPAULIE	Christian	LA VILLE DU BOIS
	STANKOVIC	Tatiana	LA VILLE DU BOIS

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, et lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABST. : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

186 - MISSION LOCALE DU VAL D'ORGE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein de l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Mission locale du Val d'Orge ;
2. DESIGNÉ en tant que représentant titulaire M. Christian MARAIS, conseiller municipal de la commune d'Épinay-sur-Orge ;
3. PRECISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat, et lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX pour

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

187 - MISSION LOCALE VITA-LIS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein au conseil d'administration de l'association Vita-Lis ;
2. DESIGNÉ en tant que représentants titulaires et représentants suppléants :

Nombre	NOM	PRENOM	VILLE
	FARGOT	Marie-Claude	BAIARDVILLE
	VARON (Mme) (Mme)	Isabelle	
	BODIN	Anne	BELLE-ÉTOILE
	ARCANIS	Christine	
	MISART	Pamela	CHAMPAN
	VERGÈRE	Patricia	
	HAMONIC	Philippe	CHILLY MAZARIN
	LEFAY	Tony	
	CAUCHETIER	Yann	LES-BOIS-VEILLÉ
	LAURINNE	Caroline	
	CUCINELLO	Jessica	LEINDEL-CHÂTEAU
	D'AMICO	Isidre	
	MEZOGHI	Anne	LENY
	PHILIPPE-LARREA	Mylène	
	M'HENI	Della	LES-BOIS
	JANNINAH	Endoien	
	LARDIÈRE	Christine	LENAS
	REINARD	Corinne	
	GAILLARD	Catherine	LEINDEL-CHÂTEAU
	PIRON	Alain	
	POUCHOU	Hélène	SARREBOURG
	CHÉRIE	Catherine	
	SAMSOEN	Nicolas	MANSY
	RIANI	Flora	
	FELLAULT	Patrice	NEUFAY
	MOSSE	Véronique	
	SAUSSOL	David	LENY
	CHARVIN	Martine	
	VITTECOQ	Catherine	LEINDEL-CHÂTEAU
	LEBIN	Nonny	
	SZYMKOWIAK	Charité	NEUFAY
	LEBIEH	Véronique	
	BOUCHENE	Pascal	LEINDEL-CHÂTEAU
	RAIHA/ARI	Françoise	
	GLEYE	Marie	SARREBOURG-CHÂTEAU
	BAHEUCHÉ	Hélène	
	NAWROCKI	Pascal	SARREBOURG
	MENY	Clément	
	TREBULE	François-Guy	LEINDEL-CHÂTEAU
	DANAS (Mme) (Mme)	Karine	
	ROUSSEAU	Dominique	LEINDEL-CHÂTEAU
	CHÉRIE	Mathilde	
	TRICKOVSKI (Mme)	Igor	LEINDEL-CHÂTEAU
	ARMAND (Mme)	Isabelle	
	MOREAU	Yann	LEINDEL-CHÂTEAU
	MOUNIER	Jeffrey	
	FERNANDES	Francine	LEINDEL-CHÂTEAU
	LEINDEL-CHÂTEAU	Sabrina	

74 titulaires et 74 suppléants
(1 titulaire et 1 suppléant par commune incluse dans le périmètre de la ML)

3. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, et lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

ADOPTÉE par 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

188 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR VILOGIA SA HLM POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU 63-65 RUE PIERRE MENDÈS FRANCE À CHILLY-MAZARIN

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 764 465,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°109367 constitué de 8 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la

Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

189 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR SA ESSONNE HABITAT EN VUE DE LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 23 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU 17, 19, 21, 23 RUE DE LUNEZAY À SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 790 224,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°105984 constitué de 6 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

190 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR ANTIN RESIDENCES SA HLM EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS ET 25 PLACES SITUÉS AU 33 BIS RUE ALFRED DUBOIS À MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 406 200,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°105771 constitué de 2 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

191 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR SA ESSONNE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 55 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU 59 À 67 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC À LA VILLE-DU-BOIS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 5 378 261,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°105883 constitué de 6 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

192 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LES RESIDENCES SA HLM EN VUE DE LA RÉHABILITATION DE 182 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 51 RUE CHARLES PÉGUY ET 135 RUE MARCEAU À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 234 597,68 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°103666 constitué de 1 ligne de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

193 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LES RESIDENCES SA HLM EN VUE DE LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 183 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU CHEMIN DU VIEUX PAVÉ DE BRUYÈRES LE CHATEL À LINAS

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un

montant maximum de 24 265 254,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°95520 constitué de 4 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

194 - AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE GESTION DU CAMPUS ORSAY-GIF-BURES DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY POUR LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. APPROUVE le projet d'avenant n°4 à la convention de gestion du Campus Orsay-Gif-Bures de l'Université Paris-Saclay, tel que joint à la présente délibération, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2020 ;
2. AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes pièces y afférant ;
3. DIT que les éventuelles dépenses liées à cet avenant sont inscrites au budget, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

195 - CONVENTION DE VEILLE FONCIÈRE SUR LA COMMUNE DE CHAMPLAN AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. AUTORISE le Président à signer la convention avec l'EPFIF et la commune de Champlan qui intègre un périmètre de veille foncière au droit du périmètre de la ZAD, ainsi que tout acte relatif à sa mise en œuvre ;
2. DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2020, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

196 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITES POUR LA CREATION DE DEUX ARRÊTS DE BUS SUR LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. SOLLICITE Île-de-France Mobilités pour l'attribution d'une subvention au taux maximum pour le programme de création de deux arrêts de bus à Villebon-sur-Yvette, selon le dossier ci-annexé ;
2. DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget de l'année concernée, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
3. AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

197 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REQUALIFICATION DU "RING DU PILEUX" A MASSY - OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de l'ouverture d'une concertation publique du 28 septembre au 30 octobre 2020 conduisant à l'aménagement et à la requalification du Ring du Pileu à Massy, en vue de la sécurisation des déplacements en mode actif et d'une meilleure répartition de l'espace public entre tous les usagers ;
2. FIXE les modalités suivantes de la concertation :
 - Mise à disposition entre le 28 septembre et 30 octobre 2020, au siège de la mairie de Massy et celui de la Communauté Paris-Saclay, d'un registre pour l'expression du public, accompagné d'un dossier explicatif du projet;
 - Communications à partir du 28 septembre, sur les sites internet des communes de Massy de Palaiseau et d'Igny, et de la Communauté Paris-Saclay, d'un dossier explicatif du projet ;
3. DECIDE que les modalités de la concertation susmentionnées sont des modalités minimales qui pourront faire l'objet d'adaptations par la Communauté Paris-Saclay, en fonction de l'évolution de la situation liée à la crise sanitaire et aux mesures imposées par le gouvernement ;
4. DIT qu'un bilan de concertation sera dressé et qu'il fera l'objet d'une délibération de la Communauté Paris-Saclay.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

198 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DES MARAICHERS À VILLEBON-SUR-YVETTE - OBJECTIFS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE les objectifs de l'opération à savoir :
 - Réparer et améliorer les réseaux souterrains publics,
 - Sécuriser, organiser et hiérarchiser les différents modes de circulation (véhicules, cycles, piétons) afin de répondre aux besoins actuels et futurs dans d'étroites emprises,
 - Conforter la liaison des transports en commun en place,
 - Participer à la requalification de l'environnement urbain, répondre aux enjeux paysagers et environnementaux notamment dans le domaine de l'éclairage public.
2. DECIDE de l'ouverture d'une concertation publique de septembre à novembre 2020 conduisant à la requalification de la rue des Maraichers à Villebon sur Yvette en vue de la sécurisation des déplacements en mode actif et d'une meilleure répartition de l'espace public entre tous les usagers ;
3. FIXE les modalités suivantes de la concertation qui s'étendra de septembre à novembre 2020 :
 - La distribution dans toute la ville d'un document 4 pages présentant le projet et invitant à une réunion publique. Ce document sera relayé sur le site Internet de la Ville et de l'agglomération,
 - Une réunion publique aux fins de présenter le projet et de recueillir en direct l'avis des usagers,
 - Une concertation avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette,
 - L'ouverture d'une boîte à lettres électronique sur le site de la Ville et sur le site de la CPS aux fins de recueillir les avis pendant la durée considérée,
 - L'ouverture d'un registre de contributions à la Maire de Villebon-sur-Yvette et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant la durée considérée.
4. DECIDE que les modalités de la concertation susmentionnées pourront faire l'objet d'adaptations par la Communauté Paris Saclay en fonction de l'évolution de la situation liée à la crise sanitaire et aux mesures imposées par le gouvernement.

5. DIT qu'un bilan de concertation sera dressé et qu'il fera objet d'une délibération de la Communauté Paris Saclay.
6. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

199 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DU MUR DE LA COPROPRIÉTÉ EN VUE DE LA POURSUITE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA HACQUINIÈRE AVEC LE SYNDIC DES COPROPRIÉTAIRES «LES MONTS LORIES» AU 55-57 RUE DE LA HACQUINIÈRE À BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. APPROUVE le projet de Protocole transactionnel, annexé à la présente délibération, entre le représentant du Syndicat des copropriétaires de la copropriété « Les Monts Lories » sise 55-57 rue de La Hacquinière à Bures-sur-Yvette et la Communauté Paris-Saclay, pour la mise en sécurité d'une partie du mur de la copropriété en vue de la poursuite des travaux de requalification de la rue de La Hacquinière ;
2. AUTORISE le Président à signer le projet de Protocole transactionnel, ses éventuels avenants et tous documents relatifs à cette affaire;

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

200 - APPROBATION DE LA GRATUITÉ DES EMPLACEMENTS DES AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE PENDANT LA PÉRIODE D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la gratuité des emplacements pour la période de confinement du 16 mars au 10 mai 2020.

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

201 - APPROBATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PENDANT LA PÉRIODE D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Le Conseil communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE les décisions du Président présentées en annexe :

- 2020-18 du 10 juin 2020
- 2020-24 du 10 juin 2020
- 2020-27 du 10 juin 2020
- 2020-29 du 10 juin 2020
- 2020-30 du 10 juin 2020
- 2020-31 du 17 juin 2020
- 2020-32 du 17 juin 2020
- 2020-33 du 17 juin 2020
- 2020-34 du 25 juin 2020
- 2020-35 du 26 juin 2020
- 2020-36 du 17 juin 2020
- 2020-37 du 17 juin 2020
- 2020-38 du 22 juin 2020
- 2020-39 du 22 juin 2020
- 2020-40 du 22 juin 2020
- 2020-42 du 26 juin 2020

ADOPTÉE par 77 VOIX POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : valerie.moute@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 23 juillet 2020


Le Président,

Grégoire de LASTEYRIE

